**DÉCLARATION DE TIERCE OPPOSITION AU REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE DOLPHIN INTEGRATION**

Grenoble. Ce 26 octobre 2018.

Consécutivement au jugement en date du 21 août 2018 en faveur de l’adoption d’un plan de cession totale des actifs et du fonds de commerce de DOLPHIN INTEGRATION SA, la procédure mise en œuvre  par un actionnaire minoritaire de l'étranger pour contester la cession de l’entreprise doit être soumis au jugement du tribunal de commerce le 15 Novembre 2018.

Lors de l'audience du 24 octobre 2018, le Tribunal de Commerce de Grenoble a déjà indiqué que l'examen de la situation de DOLPHIN INTEGRATION SA est prévu avant le terme de sa première période d'observation, en Chambre du Conseil du 9 janvier 2019.

Dans l’intervalle, aucune reprise de la cotation des actions DOLPHIN INTEGRATION n’est envisagée.

Conformément à la réglementation applicable, la société communiquera toute nouvelle étape de la procédure.

**Le Président du Conseil d’administration**

*À propos de Dolphin Integration *

*Créée en 1985, la société est implantée à Meylan dans la région grenobloise, à Laval au Québec et à Netanya en Israël. Elle compte 165 collaborateurs, dont environ 140 ingénieurs et scientifiques.*

[*www.dolphin.fr*](http://www.dolphin.fr)

*La société confirme respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME, précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (n°2014-283).*

*Listée sur Alternext depuis 2007, maintenant EURONEXT GROWTH.*

*Code ISIN : FR0004022754/ ALDOL – Bloomberg : ALDOL FP*

*– Reuters : ALDOL.PA - ICB 9576. Semiconductors.*

*Contacts :*

*Michel DEPEYROT, Président –* [*myd@dolphin.fr*](mailto:myd@dolphin.fr) *et myld@orange.fr*